

Communauté de communes de Mirecourt Dompaire



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	16
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	16
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	17
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	18
2.1.	Modalités de tarification	18
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	19
2.3.	Recettes	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	21
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	23
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	24
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	25
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	26
4.	Financement des investissements	27
4.1.	Montants financiers.....	27
4.2.	Etat de la dette du service.....	27
4.3.	Amortissements des investissements	27
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	27
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29
	ANNEXES.....	30

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de communes de Mirecourt Dompaire
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambacourt, Circourt, Dompaire, Hymont, Juvaincourt, Madegney, Madonne-et-Lamerey, Mattaincourt, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Rancourt, Velotte-et-Tatignécourt, Ville-sur-Illon
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 918** habitants au 31/12/2017 (2 456 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 785** abonnés au 31/12/2017 (914 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés		Nombre total d'abonnés au 31/12/2017
	domestiques au 31/12/2017	non domestiques au 31/12/2017	
Ambacourt	128	0	128
Circourt	45	0	45
Dompaire	420	2	564
Madonne-et-Lamerey	140	2	445
Hymont	212	0	212
Juvaincourt	91	0	91
Madegney	47	0	47
Mattaincourt	360	0	360
Mirecourt	1801	50	1851
Poussay	363	5	368
Puzieux	74	0	74
Ramecourt	82	0	82
Rancourt	40	0	40
Velotte-et-Tatignécourt	41	0	41
Ville-sur-Illon	234	0	234
Total	4078	59	4582

Nombre d'abonnés potentiels estimé à 3 967. Cette donnée sera précisée pour les prochaines années grâce à une vaste campagne de contrôle de raccordement sur les communes de Dompaire et Lamerey.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 36,48 abonnés/km) au 31/12/2017. (0,03 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est estimé à 2,62 habitants/abonné au 31/12/2017.

1.5. Volumes facturés



Le volume facturé pour 2017 s'élève à 664 655 m³.

Cette valeur est obtenue par rapport aux factures assainissements, aux relevés en interne des compteurs de l'aéropôle et aux campagnes de rejet pour l'hôpital de Ravenel.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



La CCMD n'enregistre aucun import et export d'effluents d'autres collectivités.

La station de Mirecourt est équipée d'une fosse de matière de vidange. En 2017 cette station à traiter 783,5 m³

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 55 au 31/12/2017 (55 au 31/12/2016).

Les deux industriels les plus importants sont conventionnés avec la CCMD. Cette convention permet, sur la base de 3 campagnes de mesure et des autocontrôles, de facturer plus précisément la collecte et le traitement des effluents. Ainsi, en 2017 la charge provenant de ces deux industriels est de :

- Pour l'abattoir ELIVIA : 2602,7 kg/J et 1166,7 kg/J en DBO5. Ceci correspond à l'équivalent de 21689 habitants (sur la base de la DCO à 120 g/J) ou 19433 habitants (sur la base de la DBO5 à 60 g/J).
- Pour l'hôpital spécialisé de Ravenel 85,1 kg/J de charge en DCO soit 709 EH ou 32,4 kg/J de charge en DBO5 soit 540 EH

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 69 320 m de réseau unitaire hors branchements,
-
- 34 435 m de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
-
- 8 650 m de réseau de refoulement d'eaux usées
-

Soit un linéaire de collecte total de 112 405 m

Renouvellement des réseaux :

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux de renouvellement des réseaux :

Renouvellement de réseau annuel

Année	Opération	commune	L en m
2013	Rue Lefèvre et fond de Jainveau	MIRECOURT	1514
	Rues des Pampres et rue Grégoire	MIRECOURT	293
2014	rue de la Paix et rue Jean Bouin	MIRECOURT	763
2015	Rue de la gare et perpendiculaire	HYMONT	865
2016	Chemisage rue du Neuf moulin	MIRECOURT	578
	Rue du colonel Mangin	MIRECOURT	145
2017	Rue Germini et Victor Huggo	MIRECOURT	358

Moyenne annuelle de renouvellement 645.142857
Taux de renouvellement avec une longueur totale de réseau en m de 112405 0.57%

Le taux de renouvellement des réseaux peut être calculé à 0,59 %, ce qui signifie qu'il faut 200 ans pour renouveler la totalité des réseaux ou que l'espérance de vie est de 200 ans.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage et bassin d'orage	Pont Neuf à MIRECOURT	1100 m ³
Poste de relevage et bassin d'orage	Neuf moulin à Mirecourt	350 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU DE MIRECOURT

Code Sandre de la station : 028830401257

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	04/10/1999			
Commune d'implantation	Mirecourt			
Lieu-dit	Val d'Arol			
Capacité nominale STEU en EH (1)	30100			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7400			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	02/04/2018		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Le Madon		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	1800	25	et	90
DCO	3870	100	et	75
MES	1680	30	et	90
NGL		15	et	70
NTK	330		et	
pH			et	
NH4+			et	
Pt	70	2	et	80

Les analyses d'autocontrôle permettent de quantifier la pollution traitée ci-dessous :

	MES	DCO	DBO5	NG	NK	PT
Rendement moyen "réglementaire" du système de traitement (%)	98,70	97,23	99,28	95,68	96,92	88,09
Flux moyen sortant du système de traitement (kg/j)	19,12	85,99	9,37	8,24	5,86	3,14
Flux moyen entrant dans le système de traitement (kg/j)	1473,85	3108,27	1295,97	190,60	190,12	26,33
Flux moyen éliminé par le système de traitement (kg/j)	1454,52	3020,28	1286,60	182,36	184,26	23,20
% de bilans réalisés hors conditions normale par rapport au nombre de bilans total	98,00	98,00	98,45	100,00	100,00	100,00
Débit maximal entrant (m ³ /j)	8469,00					
Pollution maximale entrante (kg/j de DBO5)	2501,10					

En DCO, la station est chargée à 80,26 %, en hausse par rapport au deux années passées.

En DBO5, le taux de charge est de 72 %.

STEU DE PUZIEUX

Code Sandre de la station : 028836401875

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	01/02/2008			
Commune d'implantation	PUZIEUX			
Lieu-dit	Route de Poussay			
Capacité nominale STEU en EH (1)	190			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	41			
Prescriptions de rejet				
Soumise à déclaration	en date du	21/07/2015		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Ruisseau d'Oëlleville		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	11,4		et / ou	
DCO	22,8	35	et / ou	
MES	17,1	200	et / ou	
NGL			et / ou	
NTK	2,85		et / ou	
pH			et / ou	
NH4+			et / ou	
Pt			et / ou	

Bilan SATESE du 19/06/18	Entrée station		Sortie station		Rendement
	Concentration	Charge	Concentration	Charge	
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	
Débit moyen journalier (m3/j)	42,1		42,1		
MES	200	8,42	16	0,6736	92,00
DBO5	190	7,999	9	0,3789	95,26
DCO	635	26,7335	54	2,2734	91,50
NTK		0	25,3	1,06513	
NH4+	48,6	2,04606	0,8	0,03368	98,35
Pt	1,3	0,05473	2	0,0842	

STEU DE JUVAINCOURT

Code Sandre de la station : 028825702565

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Décembre 2015			
Commune d'implantation	Juvaincourt			
Lieu-dit	Route de Frennelle			
Capacité nominale STEU en EH (1)	190			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	84,7			
Prescriptions de rejet				
Soumise à déclaration	en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Ruisseau d'Oëlleville		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	12,6	35	et / ou	80
DCO	27,7	143	et / ou	75
MES	17	70	et / ou	80
NGL			et / ou	
NTK	2,6	16	et / ou	75
pH			et / ou	
NH4+	1,9	12	et / ou	75
Pt	0,4	9	et / ou	

Bilan IRH du 19/06/17	Entrée station		Sortie station		Rendement
	Concentration	Charge	Concentration	Charge	
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	
Débit moyen journalier (m3/j)	84,3		54		
MES	240	20,232	21	1,134	94,40
DBO5	140	11,802	3	0,162	98,63
DCO	265	22,3395	82	4,428	80,18
NTK	28,8	2,42784	6,1	0,3294	86,43
NH4+	15	1,2645	3,9	0,2106	83,35
Pt	4,3	0,36249	2,5	0,135	62,76

STEU DE DOMPAIRE

Code Sandre de la station : 028815102419

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Avril 2014			
Commune d'implantation	DOMPAIRE			
Lieu-dit	Chemin de Chenimont			
Capacité nominale STEU en EH (1)	1800			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	982,1			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	La Gitte		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	109	35	ou	60
DCO	239	125	ou	60
MES	174	35	ou	50
NGL			ou	
NTK		10	ou	
pH		8	ou	
NH4+	12,5		ou	
Pt	3,1	4	ou	

- Résultats du bilan journalier du 26/06/2017 (SATESE)

Débit moyen journalier (m3/j)	Entrée station		Sortie station		Rendement (%)
	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	
Paramètres	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	Rendement (%)
MES	370	40	24	1.52	96.2
DBO5	550	59.4	20	1.26	97.9
DCO	1161	125	105	6.64	94.7
NTK	100	10.8	15	0.95	91.2
NH4+	90	9.72	13	0.82	91.5
Pt	14.1	1.52	10.6	0.67	56

- Résultats du bilan journalier du 25/10/2017 (SATESE)

Débit moyen journalier (m3/j)	Entrée station		Sortie station		Rendement (%)
	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	
Paramètres	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	Concentration (mg/l)	Charge (kg/j)	Rendement (%)
MES	210	17.7	8.3	0.78	95.6
DBO5	340	28.6	5.3	0.5	98.3
DCO	641	54	51	4.77	91.2
NTK	106	8.93	14	1.31	85.3
NH4+	85	7.16	13	1.22	83
Pt	11	0.93	8.09	0.76	18.2

STEU DE VILLE SUR ILLON

Code Sandre de la station : 028850802528

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Décembre 2015			
Commune d'implantation	Ville sur Illon			
Lieu-dit	Route des Ableuvenettes			
Capacité nominale STEU en EH (1)	630			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	264,6			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	LILLON		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	31,5	35	ou	90
DCO	69,3	125	ou	85
MES	37,8	35	ou	90
NGL			ou	
NTK	6,9	10	ou	85
pH			ou	
NH4+	5,4	8	ou	77
Pt	1,1	4	ou	40

Bilan SATESE du 23/10/17	Entrée station		Sortie station		Rendement
	Concentration	Charge	Concentration	Charge	
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	
Débit moyen journalier (m3/j)	57		35,4		
MES	510	29,07	9,6	0,33984	98,83
DBO5	420	23,94	6,4	0,22656	99,05
DCO	983	56,031	55	1,947	96,53
NTK	97	5,529	1	0,0354	99,36
NH4+	72	4,104	0,5	0,0177	99,57
Pt	11,2	0,6384	6,6	0,23364	63,40

STEU DE MADEGNEY

Code Sandre de la station : 028828002511

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Octobre 2015			
Commune d'implantation	Madegney			
Lieu-dit	Chemin d'exploitation n°12			
Capacité nominale STEU en EH (1)	158			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	23,7			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Ruisseau du bois Gérard		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	9,48		et / ou	
DCO			et / ou	
MES			et / ou	
NGL			et / ou	
NTK			et / ou	
pH			et / ou	
NH4+			et / ou	
Pt			et / ou	

03/05/2017	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Fortement dilué	Limpide
Température	14,9	13,2
pH	7,47	7,84
O2	7,58	5,78
Rédox mV	104,9	130,4
NH4+	19,4	1,16
Pt	2	1,6

STEU DE CIR COURT

Code Sandre de la station : 028810302426

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux		
Date de mise en service	Avril 2015		
Commune d'implantation	CIR COURT		
Lieu-dit	Rue de Régaupré		
Capacité nominale STEU en EH (1)	120		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	66,3		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013	
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface	
	Nom :	Le Robert	
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	7,5	25	ou
DCO	16,5	125	ou
MES	9	35	ou
NGL			ou
NTK	1,7	10	ou
pH			ou
NH4+			ou
Pt	0,27		ou

02/05/2017	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	EU domestique	Légèrement trouble
Température	13	13
pH	8,92	6,8
O2	0,86	3,69
Rédox mV	-255	310
NH4+	39	2,2
Pt	4,4	7
27/09/2017	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	EU domestique classique	Légèrement trouble
Température	17,7	16,6
pH	8,09	7,17
O2	0,58	4,94
Rédox mV	-347,9	145,7
NH4+	39	5,4
Pt		

STEU DE VELOTTE

Code Sandre de la station : 028849902406

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux		
Date de mise en service	Avril 2014		
Commune d'implantation	Velotte		
Lieu-dit	Impasse de l'Eglise		
Capacité nominale STEU en EH (1)	100		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	21,8		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013	
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface	
	Nom :	La Gitte	
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	6	35	ou 60
DCO	13,2		ou 60
MES	7,2		ou 50
NGL	1,32		
NTK	0,22		
pH			
NH4+			
Pt			

03/05/2017	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Fortement dilué	Limpide
Température	14,9	13,2
pH	7,47	7,84
O2	7,58	5,78
Rédox mV	104,9	130,4
NH4+	19,4	1,16
Pt	2	1,6
Paramètres	Entrée station	Sortie station
	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect		
Température		
pH		
O2		
Rédox mV		
NH4+		
Pt		

STEU DE RANCOURT

Code Sandre de la station : 028837002034

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	2009			
Commune d'implantation	Rancourt			
Lieu-dit	Chemin d'exploitation n°15			
Capacité nominale STEU en EH (1)	100			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	12			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	22/06/2007		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Le Mêle Dansuron		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	5	35	ou	60
DCO	11			60
MES	6			50
NGL				
NTK				
pH				
NH4+				
Pt				

02/10/2017	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Marron	
Température	15,5	
pH	8,62	
O2	0,43	
Rédox mV	-351,6	
NH4+	310	
Pt	9	

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP-VILLE-SUR-ILLON (Code Sandre : 028850802528)		0
STEP-MADEGNEY (Code Sandre : 028828002511)		0
STEP-VELOTTE (Code Sandre : 028849902406)		0
STEP RANCOURT (Code Sandre : 028837002034)		0
STEP MIRECOURT (Code Sandre : 028830401257)	444,44	442.75
STEP PUZIEUX (Code Sandre : 028836401875)		0
STEP-DOMPAIRE (Code Sandre : 028815102419)		0
STEP-CIRCOURT (Code Sandre : 028810302426)		0
STEP-JUVAINCOURT (Code Sandre : 028825702565)		0
Total des boues produites		442.75

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP-VILLE-SUR-ILLON (Code Sandre : 028850802528)	0	0
STEP-MADEGNEY (Code Sandre : 028828002511)	0	0
STEP-VELOTTE (Code Sandre : 028849902406)	0	0
STEP RANCOURT (Code Sandre : 028837002034)	—	0
STEP MIRECOURT (Code Sandre : 028830401257)	— 444,44	442,75
STEP PUZIEUX (Code Sandre : 028836401875)	—	0
STEP-DOMPAIRE (Code Sandre : 028815102419)	0	0
STEP-CIRCOURT (Code Sandre : 028810302426)	0	0
STEP-JUVAINCOURT (Code Sandre : 028825702565)	—	0
Total des boues évacuées	0	442,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Sur le territoire de la CCMD cette dernière possibilité est mise en place uniquement sur la commune de Rancourt.

Les tableaux suivants mentionnent la situation payée par le plus grand nombre de foyers. C'est-à-dire de l'ancienne CCPM. Un tableau ci-dessous récapitule les montants de redevance pour chaque commune.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,3 €/m ³	1,3 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	___0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	___0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €
Part fixe annuelle	0,00	0,00
Part proportionnelle	156,00	156,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	156,00	156,00
Part fixe annuelle	0,00	—
Part proportionnelle	0,00	—
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0,00	—
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96
VNF Rejet :	0,00	—
TVA	18,40	18,40
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,36	46,36
Total	202,36	202,36
Prix TTC au m³	1,69	1,69

Dans le cas d'un EPCI, le tarif (HT) pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
Ambacourt	1.30	1.30
Circourt	2.27	2.27
Dompaire	2.27	2.27
Hymont	1.30	1.30
Juvaincourt	1.30	1.30
Madegney	2.27	2.27
Madonne-et-Lamerey	2.27	2.27
Mattaincourt	1.30	1.30
Mirecourt	1.3	1.3
Poussay	1.30	1.30
Puzieux	1.30	1.30
Ramecourt	1.30	1.30
Rancourt	31.82 € + 1.30	31.82 € + 1.30
Velotte-et-Tatignécourt	2.27	2.27
Ville-sur-Illon	2.27	2.27

Un modèle de facture est annexé.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes	
Redevance assainissement	667 332,00 €
Contribution eaux pluviales	154 578,00 €
Participation ELIVIA	149 900,00 €
Participation RAVENEL	42 939,00 €
Traitement des MV	12 978,00 €
Prestation de controles	4 934,00 €
Prime AERM	49 156,00 €

dont 41906 pour Mirecourt

En parallèle, il est intéressant de mentionner les principales dépenses de fonctionnement

<i>Affectation</i>	<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>
Dépenses		
Traitement du P	Brentag	6 575,00 €
Poyrière boue	AQUAPOLYM	14 392,00 €
Chlorure boue	Brentag	2 953,00 €
Elimination des boues	Chambre d'agriculture	26 875,00 €
Odeurs Neuf Moulin	AQUAPOLYM	2 061,00 €
Station de Mirecourt	EDF	49 273,00 €
Autre station et PR	EDF +	28 716,00 €
Communication PR + agents	Orange	8 368,00 €
Curage	Lot 1 Malézieux	15 020,00 €
Vidange FS	Lot 2 malézieux	3 525,00 €
Entretien STEP	Bouée	19 051,00 €
Frais de personnel	CCMD	242 000,00 €

A noter que le marché de curage de réseau ayant été repassé en 2017, cette somme ne couvre pas l'année totale.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,41% des 3 967 abonnés potentiels (100% pour 2016).

Commentaire : Paramètre difficile à comprendre et donc à remplir.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le tableau en page suivante détail cet indice.

Un marché avec une société spécialisée permet de curer et de nettoyer les installations. En 2017, 5 682 m de réseau ont été curés et 77 h ont été consacrées au nettoyage des déversoirs et poste de relevage.

En plus de ces prestations, le service assainissement est équipé d'un skid de curage pour réaliser des interventions en interne.

	Point potentiel	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2017.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP-VILLE-SUR-ILLON	23,94	100	100
STEP-MADEGNEY	9,48	100	100
STEP-VELOTTE	6	100	100
STEP RANCOURT	6	—	100
STEP MIRECOURT	1 295,97	—	0
STEP PUZIEUX	7,99	—	100
STEP-DOMPAIRE	44	100	100
STEP-CIRCOURT	7,5	100	100
STEP-JUVAINCOURT	11,8	—	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 8.

L'équipement des deux postes de relevage de Mirecourt ont nécessité des études, demandes de subvention pour ces études et pour les équipements, etc. Malgré la prise en compte rapide pour ces équipements la date d'échéance ne pouvait pas être respectée. Des données ont tout de même été fournies pour 2017, mais pas prise en compte par les services de la police de l'eau.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP-VILLE-SUR-ILLON	23,94	100	100
STEP-MADEGNEY	9,48	100	100
STEP-VELOTTE	6	100	100
STEP RANCOURT	6	—	100
STEP MIRECOURT	1 295,97	—	100
STEP PUZIEUX	7,99	—	100
STEP-DOMPAIRE	44	100	100
STEP-CIRCOURT	7,5	100	100
STEP-JUVAINCOURT	11,8	—	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP-VILLE-SUR-ILLON	23,94	0	100
STEP-MADEGNEY	9,48	100	100
STEP-VELOTTE	6	100	100
STEP RANCOURT	6	—	0
STEP MIRECOURT	1 295,97	—	100
STEP PUZIEUX	7,99	—	100
STEP-DOMPAIRE	44	100	100
STEP-CIRCOURT	7,5	100	100
STEP-JUVAINCOURT	11,8	—	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

Le sable des filtres de la station de Rancourt est colmaté. Des travaux sont prévus en 2018 pour remédier à cette anomalie.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les extractions de boue ont concerné uniquement la station de MIRECOURT.

STEP-MIERCOURT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	442.75
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		___442.75

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



Ces montants correspondent aux mouvements de l'année.

	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 339 081
Montants des subventions en €	1 072 349

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 871 191
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	112 269
	en intérêts	67 648

4.3. Amortissements des investissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 162 195 €.

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



En 2017, aucun projet n'a été entrepris.

En 2018, les études pour l'assainissement des communes de Mazirot et Domvalier seront lancées.

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Il n'existe pas encore de programme pluriannuel de travaux. Les opérations suivantes seront réalisées en 2018 :

- Assainissement de Bouxières, Bettegney, Regney
- Renouvellement du dalot de la rue Thiers à Mirecourt
- Elimination des eaux claires parasites de Madegney

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créance pour 2017 est de 472 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2017.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 918
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	55
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	442,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,69
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,41%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	8%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	472

ANNEXES

Facture d'eau

Rapport agence de l'eau



Référence à N° du contrat : 54671
rappeler Occupant : SARL A LA FINE BOUCHE

Adresse du 88 RUE DES VIOLONCELLES
lieu desservi : 88500 MIRECOURT

SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION
MIRECURTIENNE
10 rue Charles Derise
88500 MIRECOURT
Tél : 03.29.37.49.88 - Fax : 03.29.37.28.33
Mail : sep.mirecourt@wanadoo.fr

Destinataire de la facture

SARL A LA FINE BOUCHE
88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 ARCHET SUR VIOLON

N°TVA Intracommunautaire : FR74258800515

ACCUEIL du lundi au vendredi
de 8H15 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
URGENCE 24H/24H : 03.29.37.49.88

Message :

Tout abonné est vivement engagé à surveiller
régulièrement sa consommation.
En cas de départ, n'omettez pas de résilier votre
contrat.

Facture réelle n° 2017-1 / 17000556 du 31/12/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2016 au 31/12/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	120 m ³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00412 €	
	Montants
Consommation	494,05

Historique de consommation

Total de la facture 494,05

Date de la relève : 31/12/2017 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2016 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2015 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2014 : 120 m3

Montant total à payer avant le 30/01/2018 494,05 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

SARL A LA FINE BOUCHE
88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 ARCHET SUR VIOLON

Emetteur : SYNDICAT D'EAU POTABLE

Références : EAU

Etablissement : BN

N° codique : 088030 Nature du rôle : 09

N° contrat : 54671

N° facture : 17000556 U

Exercice : 2017/1

Date facture : 31/12/2017

Montant : 494,05 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE PRINCIPALE MIRECOURT
9 rue Sainte Cécile
88500 MIRECOURT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



Référence à N° du contrat : 54671
rappeler Occupant : SARL A LA FINE BOUCHE

Adresse du 88 RUE DES VIOLONCELLES
lieu desservi : 88500 MIRECOURT

SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION
MIRECURTIENNE
10 rue Charles Derise
88500 MIRECOURT
Tél : 03.29.37.49.88 - Fax : 03.29.37.28.33
Mail : sep.mirecourt@wanadoo.fr

Destinataire de la facture

SARL A LA FINE BOUCHE
88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 ARCHET SUR VIOLON

N°TVA Intracommunautaire : FR74258800515

ACCUEIL du lundi au vendredi
de 8H15 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
URGENCE 24H/24H : 03.29.37.49.88

Message :

Tout abonné est vivement engagé à surveiller
régulièrement sa consommation.
En cas de départ, n'omettez pas de résilier votre
contrat.

Facture réelle n° 2018-1 / 18000033 du 31/12/2018

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2017 au 31/12/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	120 m ³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00413 €	
	Montants
Consommation	495,31

Historique de consommation

Date de la relève : 31/12/2018 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2017 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2016 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2015 : 120 m3

Total de la facture 495,31

Montant total à payer avant le 30/01/2019 495,31 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

SARL A LA FINE BOUCHE
88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 ARCHET SUR VIOLON

Emetteur : SYNDICAT D'EAU POTABLE

Références : EAU

Etablissement : BN

N° codique : 088030 Nature du rôle : 09

N° contrat : 54671

N° facture : 18000033 M

Exercice : 2018/1

Date facture : 31/12/2018

Montant : 495,31 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE PRINCIPALE MIRECOURT
9 rue Sainte Cécile
88500 MIRECOURT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

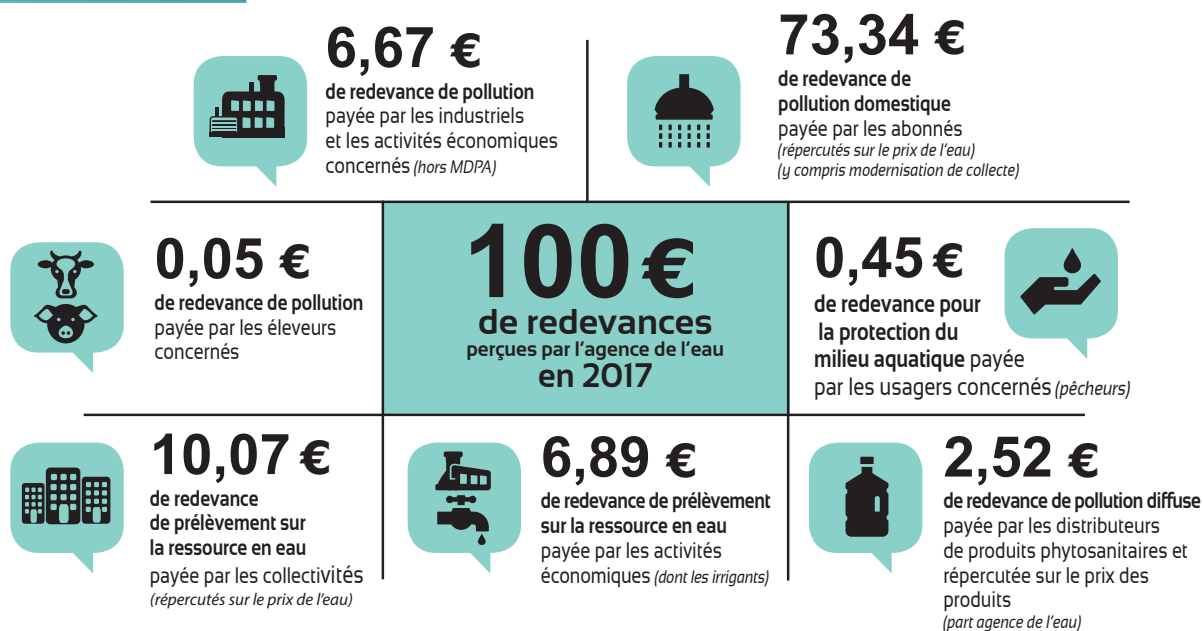
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 153,4 millions d'euros dont 131,36 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

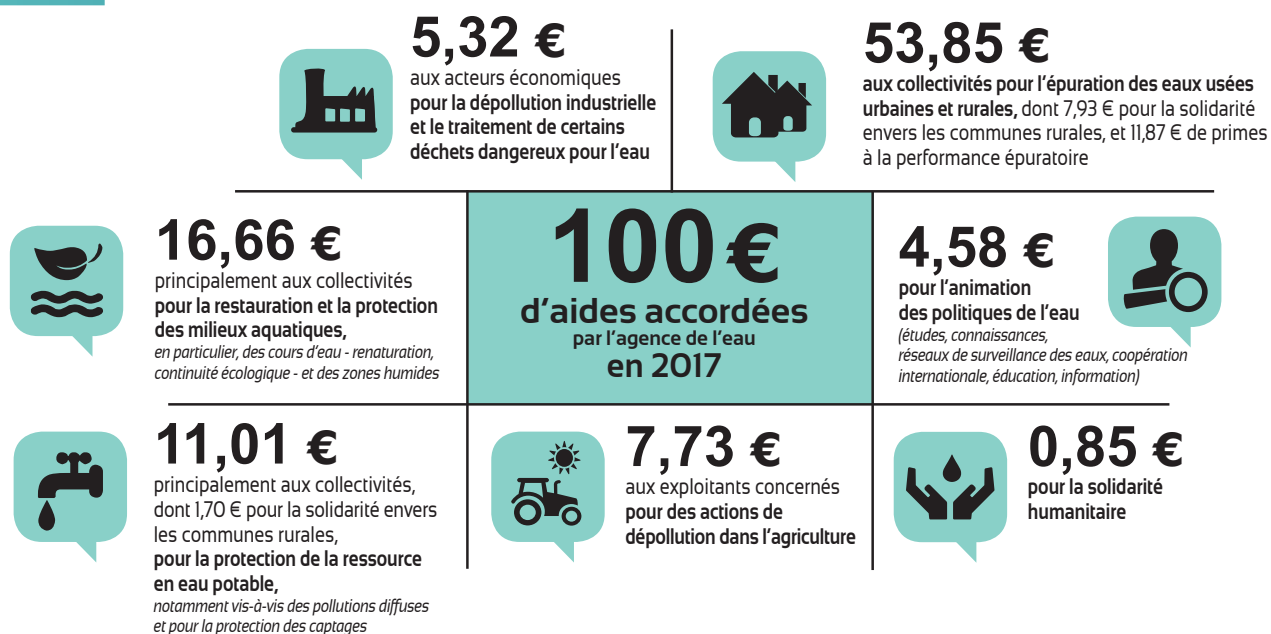
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

ILS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accompagné plus de 2 000 projets. Parmi eux, **9 actions singulières** ont été nominées au cours de la dernière édition des Trophées de l'eau ; elles sont représentatives des enjeux et des solutions à valoriser. Retrouvez-les **en vidéos sur youtube** / agence de l'eau rhin-meuse.

FÉDÉRATIONS POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MOSELLE, MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES

Remettre à neuf le lit du brochet

Menacé par la modification de son environnement, le brochet se raréfie dans la Moselle. Les trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges ont pris les choses en main et remettent à neuf les annexes hydrauliques où le brochet aime à se développer.

VILLE DE VITTEL / ASSOCIATION LA VIGIE DE L'EAU (88)

Les Vittelais Hér'eaux de la gestion de l'eau

A la suite d'une enquête complète auprès de ses habitants et commerçants, la ville de Vittel et l'association La Vigie de l'eau ont emmené 8 000 participants dans une grande campagne de sensibilisation innovante et participative.

ASSOCIATION "LES PRODUCTEURS BIO D'ALSACE DU NORD", OBERHOFFEN-SUR-MODER (67)

Le marché bus bio à la conquête de l'Alsace

A bord de leur marché bus, les producteurs bio d'Alsace du Nord apportent l'agriculture biologique à tous : une manière de changer les habitudes de consommation, de consolider la production biologique locale et de préserver les ressources en eau.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-MARNE, CHAUMONT (52)

Le chanvre, une bonne alternative agricole

La chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'est associée à un acteur économique local et a mobilisé des agriculteurs pour développer la culture du chanvre, favorable aux ressources en eau.

COMMUNE DE HOLVING (57)

Une gestion des eaux pluviales revisitée

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-ville, la commune a intégré la gestion des eaux pluviales dans sa réflexion. En choisissant de ne pas les évacuer directement aux égouts, la commune a développé des solutions alternatives favorisant une approche environnementale globale.

VILLE DE METZ (57)

Restauration de la Seille, un lit dans de beaux draps !

Entre le barrage de Magny, au sud de Metz, et l'extrémité nord des jardins Jean-Marie Pelt, la Seille a bénéficié d'un programme de restauration et de renaturation favorable à l'accueil de la biodiversité et en adéquation avec la reconquête de la qualité de l'eau.

ÉMAILLERIE RHÉNANE, INGWILLER (67)

Opération "zéro rejet"

L'industriel a mis en place une installation "zéro rejet" afin de supprimer tout risque de pollution résiduelle du cours d'eau, et réaliser une économie d'eau par recyclage. D'une pierre, deux coups, pour répondre aux besoins environnementaux.



SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH WILDENSTEIN / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, KRUTH (68)

Révolution verte autour du lac de Kruth Wildenstein

En quelques décennies, le lac artificiel de Kruth et ses infrastructures alentour ont déréglé la biodiversité du site. Aujourd'hui, le syndicat et l'office national des Forêts, réinvitent la nature sur ces terres en supprimant un parking et en recréant une prairie humide.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE, NOMENY (54)

De l'herbe pour retrouver une eau de qualité

Confrontée à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, la collectivité a initié un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Achat de foncier, remise en herbe... sont les actions qui se sont développées petit à petit.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2018, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

